



Informations de base	
1999/0179(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Matière grasse du lait de consommation produit en Finlande et en Suède: prolongation de la dérogation au 31 décembre 2003 Modification Règlement (EC) No 2596/97 1997/0271(CNS) Subject 3.10.05.02 Lait et produits laitiers Zone géographique Finlande Suède	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	2236	1999-12-14

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
08/09/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0412 	Résumé
07/10/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/11/1999	Vote en commission		
02/12/1999	Décision du Parlement	T5-0126/1999	Résumé
14/12/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/12/1999	Fin de la procédure au Parlement		
21/12/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/0179(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EC) No 2596/97 1997/0271(CNS)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Adhésion AU, FI, SV N 149-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/5/12133

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0126/1999 JO C 194 11.07.2000, p. 0013-0044	02/12/1999	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(1999)0412  JO C 342 30.11.1999, p. 0035	08/09/1999	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 1999/2703 JO L 327 21.12.1999, p. 0011	Résumé

Matière grasse du lait de consommation produit en Finlande et en Suède: prolongation de la dérogation au 31 décembre 2003

1999/0179(CNS) - 02/12/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement (procédure sans rapport).

Matière grasse du lait de consommation produit en Finlande et en Suède: prolongation de la dérogation au 31 décembre 2003

1999/0179(CNS) - 14/12/1999 - Acte final

OBJECTIF : prolonger de 4 ans les mesures transitoires pour ce qui concerne la teneur minimale en matière grasse du lait destiné à la consommation humaine en Finlande et en Suède. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 2703/1999/CE du Conseil modifiant le règlement 2596/97/CE prolongeant la période prévue à l'article 149, paragraphe 1, de l'acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. CONTENU : afin de tenir compte des difficultés que posait l'application immédiate du régime communautaire relatif au lait de consommation, la Finlande et la Suède ont bénéficié depuis leur adhésion d'une dérogation aux exigences relatives à la teneur en matière grasse de ce lait. Cette dérogation a déjà fait l'objet de plusieurs prorogations, la dernière se terminant le 31.12.1999. Compte tenu de la persistance des difficultés qui ont nécessité cette dérogation, le présent règlement prévoit une nouvelle prorogation de cette échéance de 4 ans (soit jusqu'au 31.12.2003). Afin de mieux suivre l'avancement dans l'application du régime communautaire, il est prévu de procéder à un examen des progrès réalisés par ces deux pays dans l'application dudit régime à mi-parcours (au 31.12.2001). ENTRÉE EN VIGUEUR : 01.01.2000.

Matière grasse du lait de consommation produit en Finlande et en Suède: prolongation de la dérogation au 31 décembre 2003

1999/0179(CNS) - 08/09/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF : prolonger de 4 ans les mesures transitoires pour ce qui concerne la teneur minimale en matière grasse du lait destiné à la consommation humaine en Finlande et en Suède. CONTENU : afin de tenir compte des difficultés que posait l'application immédiate du régime communautaire relatif au lait de consommation, la Finlande et la Suède ont bénéficié depuis leur adhésion d'une dérogation aux exigences relatives à la teneur en matière grasse de ce lait. Pendant une première période de 3 ans, cette dérogation était basée sur l'acte d'adhésion de ces deux pays et sur l'hypothèse d'un réexamen par le Conseil des catégories de matière grasse du lait de consommation. Ce réexamen a bien eu lieu dans le contexte de la codification de la réglementation en cause qui a conduit à l'adoption du règlement 2597/97/CE. Ce nouveau règlement a repris pour l'essentiel le régime préexistant avec quelques aménagements qui n'ont toutefois pas permis d'intégrer l'ensemble des laits de consommation commercialisés en Finlande et en Suède. Devant cette situation, le Conseil a décidé, par l'adoption du règlement 2596/97/CE de proroger la dérogation jusqu'au 31.12.1999, afin de permettre à la Suède et à la Finlande de s'adapter au régime communautaire. Compte tenu de la persistance des difficultés qui ont nécessité cette dérogation, la présente proposition de règlement prévoit une ultime prorogation de 4 ans (soit jusqu'au 31.12.2003), étant entendu que cette nouvelle période sera mise à profit pour introduire les mesures d'adaptation au régime communautaire. Afin de mieux suivre l'avancement dans l'application du régime communautaire, il est prévu de procéder à un examen des progrès réalisés à mi-parcours (au 31.12.2001).